

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE URBAINE MARSEILLE PROVENCE METROPOLE

Séance du 19 décembre 2008

Monsieur Eugène CASELLI, Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 135 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Olivier AGULLO - Francis ALLOUCH - Michel AMBROSINO - Chistian AMIRATY - Sylvie ANDRIEUX - Sonia ARZANO - Robert ASSANTE - Mireille BALOCCO - Jean-luc BENNAHMIA - Jean-Marc BENZI - Philippe BERGER - François-Noël BERNARDI - Sabine BERNASCONI - Jean-Pierre BERTRAND - Gérard BISMUTH - Alexandre BIZAILLON - Olivier BLANC - Roland BLUM - Sylvia BONIFAY - Miloud BOUALEM - Joëlle BOULAY - Valérie BOYER - Jean BRUNEL - Vincent BURRONI - Xavier CACHARD - Philippe CAMILLIERI - René CAMPIONI - Laure-Agnès CARADEC - Marie-Thérèse CARDONA - Eugène CASELLI - Gérard CHENOZ - Patricia COLIN - Jean-Marc CORTEGGIANI - Vincent COULOMB - Alain CROCE - Claude DAUMERGUE - Didier DAVITIAN - Jean-François DENIS - Nicole DESMATS - Eric DIARD - Pierre DJIANE - Jacqueline DURANDO - Joël DUTTO - Victor Hugo ESPINOSA - André ESSAYAN - Jean-Pierre FOUQUET - Mireille FOURNERON - François FRANCESCHI - France GAMERRE - Didier GARNIER - Samia GHALI - Roland GIBERTI - Bruno GILLES - Pascal GILLET - Jean-Pierre GIORGI - Bernard GIRAUD - Francis GIRAUD - Martine GOELZER - Vincent GOMEZ - Gérard GRAUGNARD - Jean-Noël GUERINI - Michelle GUEYDAN - Robert HABRANT - Haouaria HADJ CHICK - Paul HUBAC - Bernard JACQUIER - Catherine JALINOT - Laurence JOUANDON - Fabrice JULLIEN-FIORI - Evelyne KARBOVIAC - Abdelwaab LAKHDAR - Albert LAPEYRE - Alain LAURENS - Laurent LAVIE - Eric LE DISSES - Eric LEOTARD - Michel LO IACONO - Christophe LOPEZ - Marie-Louise LOTA - Christophe MADROLLE - Patrick MAGRO - Robert MALATESTA - René MALLEVILLE - Myriam MALLIA - Jean-Paul MARIA-FABRI - Henri MATTEI - Jacqueline MAURIC - Christian MAYADOUX - Patrick MENNUCCI - Lucien MERLENGHI - Roger MERONI - Danielle MILON - Marie-Thérèse MINASSIAN - André MOLINO - Jean MONTAGNAC - Yves MORAIN - Bernard MOREL - Jean-Louis MOULINS - Renaud MUSELIER - Sylvie NESPOULOUS - Marie-françoise NICOLAJ-PALLOIX - Christine ORTIZ - Gilles PAGLIUCA - Benoît PAYAN - Pierre PENE - Gerard PEPE - Gabriel PERNIN - Claude PICCIRILLO - Marc POGGIALE - Guy PONTOUS - Tahar RAHMANI - Jean-Pierre REPIQUET - Jacques ROCCA SERRA - Georges ROSSO - Antoine ROUZAUD - Lionel ROYER - PERREAUT - Henri RUGGERI - Arlette SALVO - Philippe SAN MARCO - Pierre SEMERIVA - Christel SIMONETTI-ACHARD - Daniel SIMONPIERI - Paul SORGE - Maurice TALAZAC - René TAVERA - Jean-Pierre TEISSEIRE - Guy TEISSIER - Maxime TOMMASINI - Claude TORNOR - Jean-Paul ULIVIERI - Claude VALLETTE - André VARESE - Jean VIARD - Clément YANA - Karim ZERIBI.

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Jean-Louis BONAN représenté par Xavier CACHARD - René CANEZI représenté par Gerard PEPE - Pascal CHAIX représenté par Gérard CHENOZ - Eric DI MECO représenté par Maurice TALAZAC - Frédéric DUTOIT représenté par Christine ORTIZ - Albert GUIGUI représenté par Jean-Marc CORTEGGIANI - Michel ILLAC représenté par André MOLINO - Corinne LEGAL représentée par Jean BRUNEL - Antoine LORENZI représenté par Marie-Thérèse MINASSIAN - Christophe MASSE représenté par François-Noël BERNARDI - Marie-Madeleine PANCHETTI représentée par Benoît PAYAN - Roland POVINELLI représenté par Vincent COULOMB - Myriam SALAH-EDDINE représentée par Henri RUGGERI - Gérard SBRAGIA représenté par Robert HABRANT - Jean-Louis TIXIER représenté par Jean-Paul MARIA-FABRI - Martine VASSAL représentée par Laure-Agnès CARADEC - Jocelyn ZEITOUN représenté par Antoine ROUZAUD.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Patrick BORE - Jean-Claude GAUDIN - Mourad KAHOUL - Martine MATTEI - Frédéric OUNANIAN.

Monsieur Le Président a proposé au Conseil d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

Cette proposition mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

DTUP 003-924/08/CC

**■ Contrat de concession des parkings de stationnement Charles de Gaulle et Jean Jaurès n° 91/343 du 21 octobre 1991 SOGEPARC - Présentation du rapport annuel du délégataire pour l'année 2007 remis par la société VINCI Park
DITRA 08/1949/CC**

Monsieur le Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Conseil de Communauté le rapport suivant :

Par délibérations n° 02/749/DSC du 16 décembre 2002 de la Ville de Marseille et n° FAG 16/356/CC du 20 décembre 2002, de la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole, les parcs de stationnement Charles de Gaulle et Jean Jaurès ont été transférés à Marseille Provence Métropole.

La SOGEPARC devenue VINCI Park depuis juillet 2006, délégataire de ces parkings souterrains pour une durée de 50 ans, a remis son rapport annuel 2007.
Ce contrat s'achèvera le 15 décembre 2043.

Conformément à l'article L 1411-3 du Code Général des Collectivités Territoriales, le délégataire remet chaque année, à l'Autorité Organisatrice, un rapport annuel présentant l'exécution du service ainsi que les données financières s'y rapportant.

Une offre de service composée de deux parkings

Ouverts à Marseille depuis 14 ans, les parkings Charles de Gaulle et Jean Jaurès, proposent respectivement une offre de service de 520 et 500 places réparties sur plusieurs niveaux en sous-sol. Chacun d'eux est exploité par 4 personnes dont 3 agents d'exploitation et un cadre. En l'absence du personnel, ces parkings sont reliés au poste de contrôle centralisé, situé au parking de la Bourse.

Une fréquentation mixte de clients horaires et d'abonnés

Parking Charles de Gaulle

La fréquentation globale du parking s'élève à 365 504 entrées.

La fréquentation « horaire » s'élève à 361 183 entrées, soit une progression de + 3,53% par rapport à 2006. Cette progression est corrélée avec la fin des travaux en centre ville. En effet, le montant de la recette relative à la fréquentation horaire s'élève à 1 629 143 euros HT en 2007, soit une progression de + 5,54% par rapport à l'exercice précédent. Cet équipement semble attractif pour cette clientèle.

Pour la même période de référence, la fréquentation « abonnés » qui est limitée à un quota de 370 usagers du fait de sa forte fréquentation horaire, a légèrement baissé et s'élève à 4 321 entrées contre 4 336 en 2006. Toutefois, le montant de la recette inhérente à ce type de fréquentation a progressé de + 3 % compte tenu de l'augmentation des tarifs intervenue en juillet 2007.

Pour la même période de référence, la fréquentation « abonnés » qui est limitée à un quota de 370 usagers du fait de sa forte fréquentation horaire, a légèrement baissé et s'élève à 4 321 entrées contre 4 336 en 2006. Toutefois, le montant de la recette inhérente à ce type de fréquentation a progressé de + 3,1 % compte tenu de l'augmentation des tarifs intervenue en juillet 2007.

Parking Jean Jaurès

La fréquentation globale du parking s'élève à 69 230 entrées.

La fréquentation « horaire » du parking de Jean Jaurès s'élève à 63 073 entrées, soit une progression de + 2,62% par rapport à 2006. Le montant de la recette relative à la fréquentation horaire s'élève à 225 274 euros HT, soit une progression de + 9,3% par rapport à l'exercice précédent. Ceci s'explique en partie par l'augmentation des tarifs intervenue le 1^{er} juillet 2007.

La fréquentation « abonnés » a, quant à elle, chuté de – 1% par rapport à l'exercice précédent et s'élève à 6 157 entrées. Néanmoins, le montant des recettes inhérent aux abonnements progresse de + 4% du fait de l'augmentation tarifaire intervenue le 1^{er} juillet 2007 et s'élève à 389 812 euros HT.

Un équilibre financier positif pour le parking Charles de Gaulle et négatif au parking Jean Jaurès

Aucune redevance ni contribution financière ne sont prévues au présent contrat de concession.

+

Parking Charles de Gaulle

Le total des produits pour l'année 2007 s'élève à 2 334 134 € HT, dont 2 151 159 € de recettes, celles-ci ont progressé de +5% par rapport à l'exercice précédent.

Le total des charges pour l'année 2007 s'élève à 1 602 765 € HT, dont 245 661 € d'amortissements et 374 824 € de charges financières.

Le résultat de la délégation avant impôt s'élève à 731 369 €.

Parking Jean Jaurès

Le total des produits pour l'année 2007 s'élève à 621 044 € HT, dont 619 138 € de recettes, celles-ci ont progressé de +5,6% par rapport à l'exercice précédent.

Le total des charges pour l'année 2007 s'élève à 1 090 474 € HT, dont 208 378 € d'amortissements et 328 938 € de charges financières.

Le résultat de la délégation avant impôt s'élève à – 469 430 €.

De nombreux travaux ont été réalisés pour améliorer la sécurité dans les parkings :

Outre l'entretien courant, le concessionnaire a procédé au renouvellement de plusieurs équipements. Les caisses automatiques du parking Charles de Gaulle ont été dotées de lecteurs de billets. Les niveaux –1 et –5 ont été repeints. Par ailleurs, suite à un sinistre intervenu en décembre 2006, le système de sécurité incendie a été remplacé. Enfin, les batteries de l'onduleur ont été changées dans les deux paires.

En 2008, VINCI Park remplacera les Gestion Technique Centralisée (GTC) du parking Charles de Gaulle (35 000 euros) et le carrelage de l'escalier principal du parking Jean Jaurès estimé à 8 500 euros.

Une qualité de service renforcée :

La société VINCI Park a mis en place depuis deux ans, une démarche qualité portant sur la maintenance, l'entretien, la surveillance et l'environnement afin d'améliorer le service rendu à l'utilisateur.

Une visite mystère et un baromètre téléphonique sont effectués chaque année afin d'évaluer la qualité de service et d'accueil dans les ouvrages.

Les résultats sont satisfaisants.

La société VINCI Park propose en outre à sa clientèle, de nombreux services comme le prêt de parapluies, vélos, cabas, kits de dépannage ainsi qu'un numéro de téléphone azur accessible 24h/24.

Monsieur le Président propose au Conseil de Communauté d'approuver la délibération ci-après :

Le Conseil de Communauté,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- L'arrêté préfectoral du 7 juillet 2000 portant création de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole ;
- La délibération n° 02/749/DSC du 16 décembre 2002 de la Ville de Marseille transférant les parkings de stationnement à la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole ;
- La délibération n° FAG 16/356/CC du 20 décembre 2002 de la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole relative au transfert des parcs de stationnement ;
- La délibération n° 91/653/E du 21 octobre 1991 par laquelle la Ville de Marseille a confié à la société SOGEPARC la concession des parkings Charles de Gaulle et Jean Jaurès à Marseille ;
- Le contrat de concession n° 91/343 du 21 octobre 1991 confié à SOGEPARC relatif aux parkings souterrains Charles de Gaulle et Jean Jaurès à la Ville de Marseille ;
- L'avenant n° 1 du 15 mars 1993 au contrat de concession n° 91/343 de la Ville de Marseille relatif aux fouilles archéologiques et au dédommagement du concessionnaire inhérent au préjudice subi et aux amodiations de places dans les parkings Charles de Gaulle et Jean Jaurès ;
- L'avenant n° 2 du 28 octobre 1994 au contrat de concession n° 91/343 de la Ville de Marseille relatif à l'exécution de travaux complémentaires sur le parking Charles de Gaulle et son financement par la Ville de Marseille ;
- L'avenant n° 3 du 25 janvier 2002 au contrat de concession n° 91/343 de la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole relatif à l'approbation et à l'actualisation des tarifs, suite au passage du franc à l'euro ;

Sur le rapport du Président,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- Que le rapport annuel du délégataire pour l'année 2007 a été remis par la société VINCI Park.

Après en avoir délibéré :

Décide

Article unique :

Il est pris acte du rapport annuel du délégataire pour l'année 2007 remis par la société VINCI Park, titulaire du contrat de concession n° 91/343, relatif à l'exploitation des parkings souterrains Charles de Gaulle et Jean Jaurès. Ce rapport respecte l'ensemble des dispositions légales et réglementaires applicables.

Pour Visa
Le Vice-Président Délégué
à la Coordination des politiques
d'accessibilité des transports
en commun et des parcs de
stationnement Communautaires

Gérard CHENOZ

Pour Présentation
Le Président Délégué de la Commission
Développer les Transports Urbains et
Périurbains

André MOLINO

Certifié Conforme
Le Président de la Communauté Urbaine
Marseille Provence Métropole

Eugène CASELLI